



Programmation Erasmus+ 2021-2027

publié le 08/12/2021 - mis à jour le 18/12/2023

Pour déposer votre dossier de candidature !

Descriptif :

Pour déposer votre dossier de candidature !

Sommaire :

- Zoom sur l'accréditation
 - Appel à propositions de l'Agence Erasmus France
 - Ressources
-

● Zoom sur l'accréditation

L'accréditation constitue la voie principale d'accès aux projets de l'action-clé 1. Elle permet un accès simplifié aux financements Erasmus+ et réduit les contraintes administratives.

Il faut donc distinguer :

- La demande d'accréditation qui constitue l'étape préalable pour pouvoir participer à l'Action clé 1 dans le cadre du nouveau programme Erasmus + 21-27.
- La demande de financement qui elle intervient dans un deuxième temps et qui est conditionnée par l'obtention de l'accréditation.

Pour obtenir l'accréditation il faut en faire la demande via le [formulaire en ligne](#) .

Il s'agit, dans cette demande, de présenter la stratégie pour développer l'ouverture à l'international de l'organisme : enjeux, objectifs, projections en nombre de mobilités et moyens à mettre en œuvre pour garantir des mobilités de qualité (en terme de gestion, de préparation, de suivi et d'évaluation). Les objectifs doivent être fixés pour deux ans au minimum et sept ans au maximum.

L'accréditation Erasmus+ permet de faire évoluer son partenariat (nouveaux partenaires, nouvelles activités) sans avoir à déposer une nouvelle candidature ou à faire une demande d'avenant.

Il n'y aura plus besoin de décrire systématiquement son projet et ses activités dans une candidature détaillée. Seules des informations simples comme le nombre de participants et le type d'activités sont demandées pour estimer le budget nécessaire.

Une fois obtenue, l'accréditation est valable pour les 7 ans du programme. Elle présente l'avantage de permettre de faire évoluer son partenariat (nouveaux partenaires, nouvelles activités) sans avoir à déposer une nouvelle candidature ou à faire une demande d'avenant. Un bilan intermédiaire à mi-parcours des 7 ans est attendu.

Un nouvel appel à candidatures est ouvert chaque année.

● Appel à propositions de l'Agence Erasmus France

L'inclusion, la transition écologique, la transformation numérique et la participation à la vie démocratique sont les quatre priorités du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027.

Le programme Erasmus+ propose également une nouvelle modalité, la mobilité hybride, qui permet de mixer les

activités d'apprentissage numériques et les activités d'apprentissage réalisées en présentiel lors des séjours de mobilité (transformation numérique).

○ Action clé 1

Le programme bénéficie d'une enveloppe budgétaire renforcée, en particulier pour les activités de mobilité organisées pour les élèves de l'enseignement scolaire et les apprenants de l'éducation des adultes.

Cette action encourage la mobilité à tous les âges et pour tous les niveaux de formation dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie.

L'action clé 1 de mobilité se décline sur les 5 secteurs du programme :

- L'enseignement scolaire
- L'enseignement et la formation professionnels (EFP)
- L'éducation des adultes
- L'enseignement supérieur
- Le volet Jeunesse

○ Action clé 2

Erasmus+ offre la possibilité de développer des partenariats en Europe et dans le monde. Cette action concerne tous les secteurs : l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes, le secteur jeunesse et le sport.

Ces partenariats « trans-sectoriels » peuvent impliquer des acteurs de tout type : collectivités, associations, établissements scolaires, organismes de formation, universités, ONG, entreprises et branches professionnelles, etc.

Ils s'adressent à toutes les organisations qui souhaitent améliorer la qualité de leurs activités, développer des réseaux transnationaux, accroître leur capacité à travailler à l'échelle européenne et internationale par la création de connaissances, de méthodologies ou l'échange de pratiques.

Deux niveaux de coopération sont possibles, disposant d'enveloppes budgétaires distinctes et n'entrant pas en concurrence :

- Les partenariats de coopération, intégrant une forte dimension transdisciplinaire, visant à développer et à soutenir l'innovation pour aboutir à des résultats réutilisables, transférables, évolutifs.
- Les partenariats de petite échelle, davantage destinés à des organisations de taille modeste pour leur permettre de démarrer une coopération européenne autour de l'échange des pratiques sur une thématique donnée.

Pour en savoir plus

[Appel à proposition 2022](#) ↗

[Guide du programme Erasmus+ 2022](#) ↗

[Calendrier](#) ↗

[Priorités du programme Erasmus+](#) ↗

Dans l'académie de Poitiers

► Pour en savoir plus sur l'[accréditation académique](#) ↗

● Ressources

○ Kit "mobilité individuelle des élèves"



KIT MOB INDIVIDUELLE DES ELEVES ([Genially](#))

○ Mon projet Erasmus+

[MonProjetErasmus+](#) apporte toutes les informations nécessaires pour déposer une demande de subvention Erasmus+ 2021-2027 pour un projet de mobilité ou un partenariat.

Vous y trouverez les modalités pour déposer votre candidature par type de subvention, ainsi que les conseils pour une candidature de qualité.

○ Brochure accréditation

[Brochure accréditation](#) (PDF de 3.7 Mo)

► [Vidéos de l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation](#)

○ Lettre-info de l'Agence Erasmus+

► [La lettre des développeurs Erasmus](#)



○ [Padlet de ressources](#)

Ouverture à l'international - Ressources ([Padlet](#))

Fait avec la meilleure des intentions



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.